

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20231207-DEL2023120727-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 7 décembre 2023	Délibération n° 2023-12-07/27 Direction des affaires culturelles
---	--

Le 7 décembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 01/12/2023

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (05) :

M. Marcuzzo à M. Le Maire, Mme Roy à Mme Brasset, M. Studzinska à M. About, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Duranteau à Mme Jason

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (01) :

M. Zakaria

SECRETAIRE : M. Surie

OBJET : Versement d'une subvention complémentaire à la Fanfare du cercle musical de Soisy-sous-Montmorency.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-03-30/05 du 30 mars 2023 portant subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2023,

CONSIDERANT qu'en tant qu'acteur majeur de la vie locale et culturelle de Soisy-sous-Montmorency, la fanfare du Cercle musical de Soisy-sous-Montmorency est présente sur de nombreux événements de la vie soiséenne : brocante annuelle, commémorations...

CONSIDERANT la qualité toujours renouvelée des activités et animation diverses et variées proposées par la Fanfare du cercle musical au soiséennes et soiséens,

H

CONSIDÉRANT que, malgré sa subvention annuelle de 8 700 € pour 2023, l'association fait face à des difficultés budgétaires qui pourraient représenter un risque pour le maintien de son offre culturelle et son devenir associatif,

VU l'avis de la Commission de la Culture et de l'Animation du 8 novembre 2023,

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel, et des fêtes et cérémonies en date du 29 novembre 2023,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Umnus,

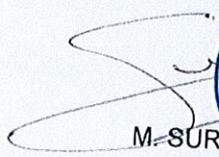
APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

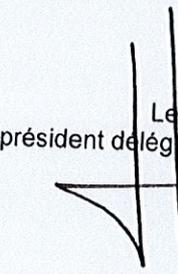
DECIDE de verser à l'association « Fanfare du cercle musical de Soisy » une subvention complémentaire de 1 500€,

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes mesures et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,


M. SURIE


Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc STREHAIANO


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 13 DEC. 2023
Mis en ligne et/ou notifié le : 14 DEC. 2023
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 14 DEC. 2023
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.